

## Compte-rendu de la séance du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de PLANAISE, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie.

Etaient présents : Jean-Paul RATEL, Jean RAFFIN, Marie-Claude VEYRET, Hubert RAFFOUX, Pierre GLARMET, Lionel MURAZ, Frédéric DUBOIS, Gilles COGNET, Delphine RICHARD, Corine NERI, Rosario RAFFELE, Ondine BONNET-REBIERE et Marie-Josèphe SALOMON (arrivée à 19h30)

Absents et représentés : Sylvaine CHRISTIN (pouvoir à Jean RAFFIN) et Michel VEILLET (pouvoir à Jean-Paul RATEL)

Ondine BONNET-REBIERE a été nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 mai 2014.

Monsieur le Maire propose de débattre des différents points inscrits à l'ordre du jour :

### **1. Elections sénatoriales : Désignation des 3 délégués et de leurs suppléants**

Dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu le 28 septembre 2014, chaque conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, afin d'établir le tableau des électeurs sénatoriaux.

Après la mise en place du bureau électoral, le Maire a rappelé le mode de scrutin appliqué (scrutin secret à la majorité absolue à deux tours – élections séparées des délégués et de leurs suppléants).

#### ✓ **Election des délégués** :

Se sont portés candidats : Jean-Paul RATEL, Jean RAFFIN et Sylvaine CHRISTIN.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour du scrutin des délégués :

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Nombre de suffrages obtenus :

Jean-Paul RATEL : 13

Jean RAFFIN : 13

Sylvaine CHRISTIN : 13

Jean-Paul RATEL, Jean RAFFIN et Sylvaine CHRISTIN ont donc été proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter leur mandat.

#### ✓ **Election des suppléants** :

Se sont portés candidats : Hubert RAFFOUX, Michel VEILLET et Marie-Claude VEYRET.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour du scrutin des délégués :

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Nombre de suffrages obtenus :

Hubert RAFFOUX : 13

Michel VEILLET : 13

Marie-Claude VEYRET : 13

Hubert RAFFOUX, Michel VEILLET et Marie-Claude VEYRET ont donc été proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter leur mandat.

## **2. Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, cette taxe sera perçue par le SDES pour toutes les communes adhérentes, indépendamment du nombre de leur population.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'extension du dispositif de perception, de contrôle et de versement de la TCCFE aux 272 communes membres du SDES, sans distinction de seuil de population.

## **3. Complément de délégation consentie au Maire :**

En complément de la délibération en date du 4 avril dernier concernant les délégations consenties au Maire par le conseil municipal, le Maire indique que les services préfectoraux nous ont demandé d'apporter certaines conditions précises s'agissant des deux points suivants :

- **Exercice des droits de préemption** : le conseil municipal précise qu'il délègue au maire le pouvoir d'exercer le droit de préemption urbain s'agissant des zones UA, UD et NA du POS actuellement en vigueur sur la Commune, **dans la limite d'une aliénation d'un montant inférieur à 100 000 €.**
- **Actions en justice** : le conseil municipal précise qu'il délègue au maire le pouvoir d'ester en justice, dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, **en première instance, devant les juridictions du premier degré,** dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature.

## **4. Concours financier du FDEC pour engager une réhabilitation partielle de l'ancienne porcherie :**

Madame la Députée Maire de Montmélian nous a proposé d'étudier une aide financière prise sur sa réserve parlementaire pour financer un projet communal, non encore engagé.

D'autre part, le Maire indique qu'à ce jour, nous n'avons pas encore sollicité le FDEC pour les travaux de réhabilitation de la porcherie.

Le dossier à constituer pour prétendre à l'octroi de la réserve parlementaire étant quasiment identique à celui qu'il faut constituer pour le FDEC, le Maire propose de faire la demande d'aide aux deux « organismes » et de préciser notre intention de réaliser une première tranche de travaux qui permettra de sécuriser le bâtiment, et d'engager sa mise en conformité.

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès du FDEC et de Madame la Députée Maire de Montmélian.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

### **✓ Instruction du P.L.U :**

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que les POS non transformés en PLU au 31 décembre 2015 seront caducs, avec application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) en substitution du POS.

Si un engagement d'élaboration d'un PLU est acté avant la fin de l'année 2014, la commune aura alors jusqu'au 27 mars 2017 pour le faire approuver.

Nous devons donc très rapidement délibérer afin d'autoriser le Maire à lancer cette procédure d'élaboration du PLU. Le projet de délibération, qui doit être rigoureusement motivé, est en préparation avec l'aide de Métropole Savoie et des services instructeurs de l'Etat.

### **✓ Changement du matériel informatique et acquisition de nouveaux logiciels :**

Un nouveau poste informatique a été acquis pour le secrétariat de mairie.

Début juillet, un nouveau photocopieur viendra remplacer l'ancien.

Fin juin, un nouveau logiciel de gestion comptable et financière (e.magnus) sera installé. Ce logiciel permettra également le traitement des paies, ainsi que la gestion des élections.